

MAIRIE DE PARIS



Extension du groupe scolaire Ivry-Levassor

77 Boulevard Masséna
3 à 9 rue Emile Levassor
51 - 53 Avenue de la Porte d'Ivry,
75013 Paris



PC40-3– Notice de sécurité incendie

PERMIS DE CONSTRUIRE
JANVIER 2019

Maîtrise d'œuvre

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Paris

Ville de Paris

Direction des Constructions Publiques
et de l'Architecture
Passerelle transition écologique
D. Paillard, N. Chazalette, architectes

Direction des Constructions
Publiques et de l'Architecture
Section Locale d'Architecture 5/13

6/8 Avenue de la Porte d'Ivry
75013 Paris

62 rue Corvisart
75013 Paris

La présente notice récapitule les dispositions prévues par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour satisfaire aux exigences de la réglementation incendie relative aux travaux d'extension du Groupe Solaire Ivry Levassor.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Le projet consiste à construire une extension bioclimatique du groupe scolaire Ivry Levassor situé 51/53 avenue de la porte d'Ivry, à Paris 13eme arrondissement sur la Parcelle cadastrée CW03 d'une surface de 5800m².

L'établissement est constitué :

- Une école élémentaire A, 3 rue Emile Levassor 75013
- Une école élémentaire B, 51 avenue de la Porte d'Ivry 75013
- Une école maternelle, 53 avenue de la Porte d'Ivry 75013

L'établissement s'organise selon le schéma suivant :

École Élémentaire A,

R+3 logement de fonction + terrasse

R+2 salle de classe bibliothèques réserves et sanitaires

R+1 salle de classe bureau de la directrice, réserves et sanitaires

RDC salle de classe, préau, réserves, salle des maîtres et loge de la gardienne, et dans la cour dans un bâtiment indépendant à rez-de-chaussée unique un réfectoire, une laverie et une salle d'arts plastiques.

Les niveaux sont desservis par 2 escaliers.

École Élémentaire B,

R+3 logement de fonction + terrasse

R+2 salle de classe bibliothèques réserves et sanitaires

R+1 salle de classe bureau de la directrice, réserves et sanitaires

RDC salle de classe, préau, réserves, salle des maîtres, local agents et loge et appartement de la gardienne, et dans la cour dans un bâtiment indépendant à rez-de-chaussée unique un réfectoire, une laverie et une salle d'arts plastiques.

Les niveaux sont desservis par 2 escaliers.

École Maternelle,

R+1 salle de classe bibliothèque, réserves et accès logement de fonction en duplex, terrasse

RDC salle des maitres, bureau REV, bureau du directeur, buanderie, réfectoire, cuisine / laverie, loge de la gardienne, et sanitaires.

Les niveaux sont desservis par 2 escaliers

Bâtiment central, rattaché à l'école élémentaire B et à l'école maternelle

R+1 salle de classes, salle informatique

RDC, salle de classe, bureau des REV, réserves, cuisine, laverie, pôle médical et bibliothèques

Les niveaux sont desservis par un escalier et un ascenseur.

Un sous-sol commun aux trois établissements

Sous station de chauffage, local TGBT, caves et ancienne chaufferie.

Le projet est construit en lieu et place d'un ancien bâtiment démoli en 2010.

Le projet d'extension prévoit la création d'un nouveau bâtiment,

La construction d'un bâtiment de 164m² utile en R+1 partiel, dans la 4eme cour de l'école, actuellement disponible.

Le programme consiste en la construction de :

- 2 petites bibliothèques centres de documentation (BCD) de 50m² chacune accueillant un maximum de 30 élèves et 1 professeur
- 1 salle de classe accueillant 30 élèves et 1 professeur.

L'effectif de l'école ne se trouve pas modifié par le projet, la création de ce bâtiment va permettre la mise en place de demi-classe et la ré-affectation de locaux en interne après construction du bâtiment.

L'établissement est susceptible de recevoir un effectif de 837 personnes (soit 735 élèves et 102 personnes au titre du personnel), est classé en **Type R** (avec activité de type N) de 2eme catégorie.

L'extension prévue sera classée au même titre que le groupe scolaire en **2eme catégorie**.

Le bâtiment d'extension est un établissement indépendant au sein du groupe scolaire. Il comprend un seul niveau dont le plancher bas est situé à moins de 8 m de hauteur au-dessus du terrain naturel.

CONCEPTION ET DESSERTE DE L'ETABLISSEMENT

Le Groupe Scolaire est existant (pas de modification) – les accès et cheminements actuels ne sont pas modifiés.

Projet d'Extension

Le projet de bâtiment se situe en bordure de la rue Dieudonné Costes qui présente les caractéristiques d'une voie engin (9,5m de largeur de voie et 3,5 mètres de chaussée)

Rue Dieudonné Costes, un portail existant de 2m70 de large permet un accès à pied ou en petit véhicule à la cour du bâtiment neuf d'extension.

La façade du RDC de l'extension est accessible depuis la cour jardin du projet par les fenêtres et portes fenêtres. Le premier étage est accessible par une baie signalée dans le bardage de protection de la terrasse depuis la cour Dieudonné Costes (niveau de la terrasse inférieur à 8m du sol et il n'y a pas de locaux de sommeil)

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS

Sans objet, le bâtiment est intégré au classement de l'ensemble du groupe scolaire. Pas de tiers
Le bâtiment est situé à 3m d'un bâtiment du même groupe scolaire.

FACADES (CO19 à CO22)

Revêtement des façades en bardage bois, tous les revêtements de façade sont classés M2 au minimum

La règle du C + D n'est pas applicable au projet

STABILITE AU FEU

Le Plancher du 1er étage est à moins de 8m du sol, mais le plancher du reste de l'établissement étant à plus de 8m du sol, les éléments suivants ont été retenus en accord avec les architectes de sécurité. :

Stabilité au feu de la structure = 1H

Degré coupe-feu des planchers 1H.

Compte tenu du caractère **démonstrateur en écoconstruction** de ce bâtiment neuf, il est proposé de réaliser des aménagements spécifiques destinés à laisser voir les matériaux d'isolation biosourcés notamment. Ces aménagements sont dénommés « **fenêtres de vérité** ». Ces fenêtres de vérités seront mises en œuvre en tant qu'écran de protection de paroi verticale conformément au guide d'emploi des isolants combustibles (arrêté du 06/10/2004). Elles seront réalisées en continuité avec le doublage intérieur jouant lui aussi ce rôle d'écran. **Ces vitrages et leurs châssis devront donc être coupe-feu 1/2 h en mur et 1 heure en plafond.**

CLOISONNEMENT ET PORTES

Le cloisonnement est traditionnel, la surface du bâtiment état inférieure à 300m²

Les parois des locaux donnant sur les espaces de circulation au Nord et au SUD, seront CF1H.

Les portes seront PF 1/2h ainsi que tout châssis vitré.

COMPORTEMENT AU FEU DES STRUCTURES, ELEMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Art. CO et AM)

Construction	Nature des matériaux	Comportement au feu (degrés)
Structure	Bois	SF : 1h
Murs	Bois	CF : 1h
Façades		M2
Isolation thermique dans la structure	Isolant combustible paille et carton, avec protection thermique de 2*BA18	
Bardages extérieurs	Bois de type mélèze ou autre essence traité	M2
Charpente		SF : 1h
Couverture	Pas d'exigence particulière, pas de tiers,	
Planchers		CF : 1h
Escaliers	Pas encloisonné pas de stabilité particulière dans le cas d'un escalier monumental ne desservant qu'un étage au-dessus du RDC recevant moins de 50 personnes	Pas de stabilité exigée
Gaines techniques : - parois Gaines ascenseur : - parois - portes	Pas d'escaliers protégés, pas d'exigence pour l'ascenseur	CF : 1H porte CF1/2h CF : PF :
Cloisons de distribution	1 seule entre les deux bibliothèques Pas de degré CF exigé le bâtiment a une surface de locaux inférieure à 300m²	Pas d'exigence
Cloisons des locaux à risques	Local rangement au Sud	CF : 1H porte CF1/2h
Revêtements muraux	Bois de plus de 18mm et enduit terre crue	M : 3
Revêtements en plafonds	Plâtre sur BCD et fibralithe de 50mm sur salle de classe	M 1
Revêtements en faux plafonds	Plâtre BCD 1 2*BA18, M1 assurant également le degré CF 1H du plancher	M 1
Revêtements de sol	Parquet	M 3

LOCAUX A RISQUE

Les locaux à risque (rangement, locaux électriques) seront traité conformément aux article suivants :

- Façades : respect des articles CO19 à CO 22
- Conduits et gaines : réalisation conforme à CO 31
- Planchers hauts et parois coupe-feu 1 heure
- Dispositifs de communication : blocs-portes coupe-feu ½ heure avec ferme-porte.

Le local rangement, attenant à la BCD2 sera CF1H, avec porte de degré CF 1/2h, avec ferme porte et bouton moleté intérieur.

DEGAGEMENTS (Art. CO et AS)

Calcul de l'effectif selon déclaration du Maître d'Ouvrage :

- personnel : **3 professeurs**
- visiteurs : **90 élèves**
- TOTAL: **93**

Pas de cul de sac supérieur à 10m

Locaux	effectif	exigé	prévu
Salle de classe	32	2 sorties, 1UP+ 1 dégagement accessoire Dont 1 escalier d'1 UP	2 sorties dont une extérieure terrasse de 1UP 1 escalier de 2UP
BCD 1	31	2 sorties, 1UP+1 dégagement accessoire	2 Sorties 1UP
BCD 2	31	2 sorties, 1UP+1 dégagements accessoire	2 Sorties 1UP
BCD1+BCD2	62	2 dégagements de1UP, ou 1 dégagement de 2Up+1 dégagement accessoire	2 sorties de 1UP
TOTAL RDC	93	2 dégagements de1UP, ou 1 dégagement de 2Up+1 dégagement accessoire	1 sorties 2UP 1 sortie 1UP

ESCALIERS ET ASCENSEUR (CO49 à CO56 et R15 paragraphe 3)

L'escalier de 2UP qui dessert le R+1 ne sera pas encloué (art CO 52 .§3/ R15)

Il ne dessert qu'un niveau au-dessus du RDC, le nombre de personnes admises à l'étage est inférieur à 50.

Les locaux du RDC et étage desservi sont accessibles directement depuis les paliers, l'escalier est considéré comme escalier monumental, il sera cependant désenfumé en partie haute.

Il n'est pas prévu de dégagement supplémentaire au droit de la terrasse au R+1, puisque l'effectif accueilli est inférieur à 50 personnes.

Les marches seront en bois massif, la structure en métal.

Hauteur des marches 16cm et giron 32cm.

Pour réaliser l'accessibilité PMR, un ascenseur basse vitesse sera installé dans la cage d'escalier.

Une demande de dérogation est déposée au titre du présent permis concernant l'installation de cet ascenseur basse vitesse. Accessible au RDC et palier du R+1 au droit des escaliers Ascenseurs basse vitesse pour handicapés dessert 1 seul niveau au-dessus du RDC d'un dénivelé de 4mètres.

DESENFUMAGE (Art. DF et Instructions techniques n° 246 et 247, relatives au désenfumage des établissements recevant du public)

Le désenfumage naturel par ouverture des portes et fenêtres

Aucuns locaux dont la surface est supérieure à 300 m²

Un désenfumage de la cage d'escaliers sera installé par un ouvrant en toiture de 1m².

CHAUFFAGE VENTILATION - CONDITIONNEMENT D'AIR (Art. CH et GZ)

Le chauffage est assuré par des radiateurs basse température, raccordé au réseau de chaleur Urbain par l'intermédiaire de la sous station de chauffage existante sur le site.

La ventilation des locaux est assurée d'une part par tirage naturel dans la salle de classe du R+1, et par système de ventilation double flux décentralisée dans les bibliothèques avec raccordement direct sur l'extérieur.

Un organe de coupure des appareils de ventilation est prévu à l'entrée du bâtiment.

GAZ (Art. GZ) Sans objet

ECLAIRAGE DE SECURITE (Art. EC et EL)

IL est prévu un éclairage de sécurité de type permanent alimenté par blocs autonomes.

MOYENS DE SECOURS (Art. MS et Instruction Technique n° 248 relative aux systèmes d'alarmes utilisés dans les ERP)

Système de sécurité incendie de catégorie B, avec un équipement d'alarme de type 2a existant pour tout le groupe scolaire

Le bâtiment extension sera relié à la boucle du SSI existant la plus proche.

Mise en place de déclencheur manuel à chaque accès et de diffuseur sonore dans la cage d'escalier et l'espace tampon sud avec un report à la loge.

Pour ce qui est des enfants à mobilité réduite il est fait appel à l'aide humaine. Il n'est pas prévu d'espace d'attente sécurisé au sens de l'article GN8.

MOYENS D'EXTINCTION

La réglementation impose la mise en place d'1 extincteur pour 200m² mais au vue la disposition des locaux il est prévu la mise en place de 3 extincteurs :

1 par niveau de la cage d'escalier Nord, 1 dans l'espace tampon sud d'accès à la BCD 2.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Réunion préalable avec les Services d'Incendie et de Secours : OUI NON

Personne rencontrée : **Patrick MONNIN, Nicolas MAYEUR, Hughes SITOLEUX, Stéphanie PERAS**

Date du dernier rendez-vous : 22 janvier 2019

Bureau de Contrôles : **BUREAU ALPES CONTROLES S.A.**

**Monsieur François Brillard
ZAC Garosud
494 rue de la Jasse de Maurin
34070 MONTPELLIER**

Tel : 06 33 05 40 86

Le Maître de l'Ouvrage,

Signature :

Les Maîtres d'œuvre,

Signature :